

LE S.D.R.P.

Le S.D.R.P., Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin, est une maladie virale apparue en France au début des années 90. Elle se transmet essentiellement par contact. Les pertes économiques dans les élevages infectés peuvent être très importantes. Face à cette maladie, seule la prévention sanitaire est efficace.

LA CAUSE : UN VIRUS

Le SDRP est dû à un virus de la famille des Arteriviridae. Il existe deux souches de virus : américaine et européenne.

Le virus infecte le porc par pénétration nasale et orale. Il se développe au niveau des poumons dans les globules blancs. C'est en les détruisant pour se multiplier que le virus a un pouvoir immunodépresseur durant 8 à 15 jours après la première infection. Durant ces deux semaines, le porc atteint par le virus du SDRP est sensible au moindre agent pathogène : virus mais également bactéries.

Par l'intermédiaire du sang qui le véhicule, le virus peut passer la barrière placentaire et infecter les fœtus.

Le virus se caractérise par une faible résistance dans le milieu extérieur. Il est sensible :

- ① **à la chaleur** : il survit un mois à 4°C, 14 minutes à 56°C,
- ② **aux variations de pH** : il est actif à pH 6. Une augmentation ou une diminution du pH a pour effet de l'inactiver,
- ③ **aux U.V.** : la lumière le détruit,
- ④ **aux désinfectants** : tous les désinfectants virucides sont efficaces à condition qu'ils soient utilisés à la dose recommandée par le fabricant.

LES SYMPTOMES : VARIABLES

Les symptômes du SDRP sont très différents d'un élevage à l'autre. Cela va des élevages sans signe clinique (l'infection passe donc inaperçue), à des troubles durant plus de huit semaines. Malgré tout, certains symptômes se rencontrent fréquemment:

- ↳ **Truies** : troubles de la reproduction : avortements tardifs (après 90 jours de gestation), mise – bas précoces (avant 112 jours de gestation), retour en chaleur mais aussi perte d'appétit, hyperthermie et baisse de la production laitière.
- ↳ **Porcelets** : ce sont eux qui expriment le plus fortement la maladie : morts nés, momifiés, nombreux porcelets chétifs, mortalité sous la mère élevée (jusqu'à 70%).
- ↳ **Porcs charcutiers** : symptôme grippal, mortalité et dégradation des performances (augmentation de l'IC, diminution du GMQ).

D'autres symptômes moins caractéristiques peuvent apparaître :

↳ **Truies** : métrites, mortalité, extrémités bleues...

↳ **Porcelets** : diarrhées, toux, conjonctivite, symptômes nerveux...

↳ **Porcs charcutiers** : infections secondaires comme de la toux, des diarrhées, de l'arthrite...

Si d'autres germes sont présents dans l'élevage, les signes cliniques du SDRP sont aggravés de façon significative. En effet, le système immunitaire de l'animal est déjà affaibli par ces agents pathogènes. Il ne peut donc pas réagir pleinement contre le SDRP.

Lorsqu'un animal est infecté pour la première fois, l'incubation dure 4 à 7 jours. Les symptômes cliniques apparaissent brutalement et durent 4 à 10 semaines. Après la phase aiguë, l'élevage n'est pas débarrassé du SDRP. Une phase chronique s'installe.

LA CONTAMINATION : DIVERS MODES

Il existe essentiellement cinq modes de contamination d'un élevage sain :

① **La voie aérienne** est un mode de contamination sur lequel il est difficile d'intervenir. La transmission par les airs peut atteindre neuf kilomètres de distance. Une forte concentration d'élevages, un temps humide, des températures basses et du vent font que le virus a toutes les chances de contaminer les élevages autour d'un foyer. Le seul moyen que l'éleveur a pour limiter les risques de contamination par voie aérienne est, lors d'épandage de lisier contaminé, de l'enfouir, de ne pas travailler un jour de grand vent et surtout, d'épandre loin de tout élevage (>500m).

② **L'introduction d'un porc infecté.** Il est donc impératif de vérifier que tous les porcs entrant dans l'élevage proviennent d'élevages régulièrement contrôlés et surtout négatifs vis à vis du SDRP. Le deuxième moyen d'éviter de contaminer son élevage est de limiter le nombre d'élevages fournisseurs de porcs. Il est préférable de ne s'approvisionner que chez un fournisseur dont le statut sanitaire est connu.

③ **Alimentation.** L'utilisation d'eaux grasses est très encadrée. Il a été démontré l'implication de viande de porc fraîche dans la propagation du virus du SDRP.

④ **Les vecteurs humains et les véhicules** représentent un risque de contamination important. Il est donc nécessaire de prendre des précautions vis à vis des visiteurs, des véhicules de transport et du matériel en commun. Les moyens à mettre en œuvre pour limiter ce risque sont de fournir des tenues propres aux visiteurs, de disposer de pédiluves efficaces, de s'assurer de la désinfection des moyens de transport. Chaque élevage doit être équipé d'un quai d'embarquement et d'une aire d'équarrissage éloignée de l'élevage. Cette dernière mesure est indispensable pour limiter tout risque de contamination vis à vis du SDRP mais aussi de toutes les autres maladies.

⑤ **La semence de verrat** peut aussi être contaminée par le SDRP. Il est donc indispensable que les éleveurs s'approvisionnent auprès de centres d'insémination artificielle qui contrôlent régulièrement les reproducteurs.

LA SITUATION EN CORREZE

De 1999 à 2002

Dès 1999, le GCDS a mis en place un sondage. Il a été réalisé en parallèle de la prophylaxie de la maladie d'Aujeszky. 67 élevages sur 116 avaient été dépistés. Un élevage avait été détecté suspect. Il n'avait pas été confirmé.

A la même époque, un travail a été initié avec les régions Auvergne et Limousin pour apporter une garantie de résultats favorables aux élevages.

Fort de ces résultats encourageants, il a été décidé de proposer un dépistage SDRP les années suivantes, toujours en parallèle de la prophylaxie de la maladie d'Aujeszky. Il a été maintenu jusqu'en 2002.

De 1999 à 2002, les résultats ont été les suivants :

	1999	2000	2001	2002
Résultat négatif	66	114	86	104
Résultat « douteux »	1*	0	0	0
Résultat positif	0	0	0	0
Total	116	140	141	153

*élevage non confirmé positif

Depuis 2009

La section porcine du GCDS a souhaité relancer le dépistage SDRP en 2009 dans les élevages avec un atelier « naisseur ». Tant que la prophylaxie de la maladie d'Aujeszky était obligatoire, le dépistage s'effectuait en parallèle pour les éleveurs qui le souhaitaient.

Un plan de lutte basé sur un engagement volontaire des éleveurs a donc été proposé aux éleveurs possédant un atelier « naisseur ». Aujourd'hui, le dépistage est réalisé dans les élevages ayant signé un contrat d'engagement. Chaque année, les éleveurs non engagés au plan reçoivent un courrier les incitant à entrer dans la démarche. Les éleveurs engagés sont informés qu'ils doivent faire faire les prélèvements pour la recherche du SDRP afin de renouveler leur attestation de résultats favorables.

Les résultats obtenus depuis 2009 sont les suivants :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résultat négatif	19	31	26	30	26	28	22
Résultat « douteux »	0	0	0	1*	0	0	2*
Résultat positif	0	0	0	0	0	0	0
Total	76	66	67	61	59	50	48

*Les analyses de recontrôle ont infirmés les 1ers résultats

Nous constatons que tous les éleveurs ne souhaitent pas dépister. En 2015, le dépistage a été réalisé dans 46% des cheptels « naisseurs ».

La campagne 2016 vient de débiter. Les éleveurs adhérents au GDS peuvent faire dépister leur cheptel reproducteur jusqu'au 30 septembre 2016 à des conditions financières très intéressantes. C'est le moment d'en profiter.

LE PLAN DEPARTEMENTAL

Principes du plan

Ce programme consiste en un dépistage sérologique annuel dans les élevages engagés au plan et en un assainissement des élevages infectés. Ce programme a été élaboré à partir des recommandations d'un groupe de travail national au sein d'une commission interrégionale Auvergne et Limousin composée des GDS et FRGDS, des organismes de production, des Chambres Régionales d'Agriculture, de l'interprofession. A titre de conseillers participent également les DDCSPP, les LDA et les vétérinaires.

Contenu du plan:

1. *Modalités du dépistage :*

- Cheptel entretenant moins de 15 reproducteurs : prélèvement sur tous les reproducteurs.
- Cheptel entretenant plus de 15 reproducteurs : prélèvement sur 10 % des reproducteurs avec un minimum de 15.

Les prélèvements sont réalisés sur buvard n°3 par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation ou le vétérinaire en charge du suivi de l'élevage.

Afin d'avoir la meilleure image possible de la situation de l'élevage vis-à-vis du SDRP, il est important que les animaux prélevés soient répartis dans tous les bâtiments de l'élevage.

Les analyses s'effectuent par mélange de 5 animaux.

2. *Diffusion des résultats :* l'éleveur autorise le laboratoire à diffuser le résultat des analyses auprès du GCDS. Il autorise le GCDS à diffuser ces résultats à la section porcine du GCDS dans le seul objectif de lutte contre la maladie.
3. *Introduction de reproducteurs et de porcelets* à partir d'élevages avec une attestation de résultat SDRP négatif.
4. *Pour les éleveurs pratiquant l'insémination artificielle*, approvisionnement exclusivement à partir de Centre d'Insémination contrôlant régulièrement le SDRP et de verrats négatifs.
5. *En cas de résultats négatifs*, si l'élevage est engagé, le GCDS délivre une attestation de résultat SDRP négatif. Si l'élevage n'est pas engagé, le GCDS transmet le formulaire d'engagement à cet éleveur et délivre la 1^{ère} attestation de résultat négatif SDRP à réception de cet engagement signé.
6. *En cas de résultats non négatifs*, une seconde analyse est réalisée sur un second prélèvement pour confirmation ou infirmation. Les frais de prélèvements, d'analyse et de sous-traitance ainsi que les frais d'analyse du laboratoire national de référence vis-à-vis du SDRP (PLOUFRAGAN) sont pris en charge par le GCDS pour les éleveurs adhérents à la section porcine.
7. *Non-diffusion de reproducteurs ou de porcelets à partir d'élevages détectés positifs* en SDRP vers les régions Auvergne et Limousin ou vers une zone menant une lutte raisonnée contre le SDRP.
8. *Dans les élevages infectés et suspects*, mise en place de mesures nécessaires pour éviter la diffusion à d'autres élevages :
 - Précaution pour toute personne extérieure à l'élevage pouvant être au contact des porcs (bottes, cottes, pédiluves).
 - Epandage des lisiers (fumiers) à plus de 500m d'autres élevages de porc avec réalisation d'une désinfection des lisiers, suivant une méthode validée par la commission interrégionale sanitaire porcine.
 - Nettoyage et désinfection de tout matériel d'épandage.
 - Avertissement de l'équarrisseur, des chauffeurs des camions de ramassage, de livraison d'aliments... pour que l'élevage soit visité en fin de tournée.

9. **Mise en place d'une cellule locale de concertation** : sous l'impulsion du GCDS et regroupant l'éleveur, le vétérinaire sanitaire, le vétérinaire en charge du suivi de l'atelier porcin, l'opérateur commercial.
10. **Réalisation de contrôles en anneau** demandés dans tous les élevages dans un rayon de 3 km autour de l'élevage infecté et de tous les élevages en lien épidémiologique avec l'élevage positif.
11. **Assainissement** : dans les cheptels infectés, mise en place d'un assainissement rapide, accompagné par les différents partenaires.

Le S.D.R.P. est une maladie grave avec des conséquences économiques importantes dans les élevages infectés. Elle devient également un handicap pour la vente de porcelets, si elle n'est pas dépistée. Pour que le département (et la région) soit considéré comme indemne, TOUS les ateliers « naissance » doivent pouvoir justifier de résultats favorables annuels.

L. REGEAMORTEL

Les porcelets expriment le plus fortement la maladie



Source : L. REGEAMORTEL